



No de résolution  
ou annotation

**CANADA  
PROVINCE DE QUÉBEC  
MRC DU HAUT ST-FRANÇOIS  
MUNICIPALITÉ DE BURY**

**SÉANCE ORDINAIRE À HUIS CLOS** du Conseil municipal de Bury, tenue le **lundi 7 décembre 2020, à 19 h 30** à la Salle Victoria, sis au 569, rue Main à Bury, à laquelle sont présents les conseillers Jean Bergeron, Marilyn Matheson, Sabrina Patry-McComb, Alain Villemure, Delmar Fisher, Corey Strapps tous membres dudit Conseil ayant dûment été convoqué et formant quorum sous la présidence du maire Walter Dougherty, selon les dispositions du Code Municipal.

La directrice générale et secrétaire-trésorière, madame Claudia Latulippe, et la secrétaire-trésorière adjointe, madame Louise Brière sont présente.

**1. Ouverture de la séance ordinaire**

Vérification du quorum, mot de bienvenue, il est 19 h 40.

**2. Adoption de l'ordre du jour**

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Marilyn Matheson,  
APPUYÉ PAR le conseiller Corey Strapps,

ET RÉSOLU d'adopter l'ordre du jour de la séance régulière du 7 décembre 2020.

**ORDRE DU JOUR**

1. Ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour du 7 décembre 2020
3. Adoption des procès-verbaux français de la séance régulière du 2 novembre 2020, des deux (2) séances extraordinaires du 10 novembre 2020.
4. 1<sup>ère</sup> période de questions du public (questions générales)
5. Dépôt de la correspondance du mois
6. Rapport du maire
7. Rapports des comités
  - 7.1 Administration
  - 7.2 Sécurité publique
  - 7.3 Travaux publics
  - 7.4 Urbanisme et Environnement
  - 7.5 Loisir, sport et culture
8. Affaires nouvelles
  - 8.1 Liste des comptes du mois
  - 8.2 Modification à la liste des comptes du mois d'octobre 2020
  - 8.3 Calendrier des assemblées du Conseil pour l'année 2021
  - 8.4 Dépôt du rapport financier 2019
  - 8.5 Financement des dépenses relativement aux réparations à la suite des inondations du 1<sup>er</sup> novembre 2019 par l'Excédent de fonctionnements non affecté – Année financière 2019
  - 8.6 Services juridiques pour l'année 2021
  - 8.7 Autorisation de signature de la lettre d'entente numéro 5
  - 8.8 Programmation finale de travaux dans le cadre du programme de la TECQ 2014-2018

2020-12-176



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du conseil de la Municipalité de Bury

- 8.9 Démission d'un pompier
- 8.10 Annulation de l'embauche d'un pompier
- 8.11 Mandat à l'union des municipalités du Québec – achat de chlorure utilisé comme abat-poussière pour l'année 2021
- 8.12 Vérification de la précision - débitmètres et compteur d'eau
- 8.13 Contribution financière à JEVI Estrie
- 8.14 Municipalité alliée contre la violence conjugale
- 8.15 Contribution annuelle au Journal Le Haut-Saint-François
9. Législation
  - 9.1 Avis de motion et présentation du règlement numéro 437-2020 - « Règlement concernant les limites de vitesse »
10. Levée de l'assemblée

### Prochaine séance ordinaire à huis clos

Lundi 11 janvier 2021, à 19 h 30, à la salle Victoria sis au 569, rue Main, à Bury.

### **ADOPTÉ UNANIMEMENT**

3. **Adoption des procès-verbaux français de la séance régulière du 2 novembre 2020, des deux (2) séances extraordinaires du 10 novembre 2020**

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Marilyn Matheson,  
APPUYÉ PAR le conseiller Jean Bergeron,

ET RÉSOLU QUE les procès-verbaux français de la séance régulière du 2 novembre 2020, des deux (2) séances extraordinaires du 10 novembre 2020, soient adoptés, tel que déposé.

### **ADOPTÉ UNANIMEMENT**

4. **1<sup>re</sup> période de questions du public (questions générales)**

Des questions ont été amenées concernant :

- Le coordonnateur paie comptant au nom de la Municipalité est-ce parce que la Municipalité l'exige ou il agit de sa propre volonté ?
- Pourquoi les listes des comptes à payer ne sont plus disponibles sur le site Internet de la municipalité ?
- Combien est-ce que la mise en demeure la plus récente envoyée à M. Cork a coûté aux contribuables de Bury ?
- Pourquoi est-ce que les employés de la voirie seuls ont le droit de passer partout dans les bureaux municipaux sans masque ?
- Pendant deux semaines en novembre, la collecte des ordures et recyclages n'ont pas eu lieu, allons-nous recevoir un remboursement ?
- Est-ce que le conseil a fait ou a l'intention de faire parvenir de l'argent au foyer St-Paul ?
- S'il y avait une séance extraordinaire le 10 novembre à 16 h pourquoi est-ce que la bande sonore est celle de la séance ordinaire du 2 novembre ?
- Est-ce que les cinq échangeurs d'air échangent la chaleur autant que l'air ?
- Est-ce que vous avez déterminé si le petit trottoir près du coin de Main et Stokes se trouve sur un terrain municipal ou sur le terrain de M. Denis Chapman ?

2020-12-177



No de résolution  
ou annotation

- Quelle loi nous force d'acheter des lampadaires très spécifiques et qui en est l'exécuteur ?

## 5. Dépôt de la correspondance du mois

La directrice générale fait mention qu'il n'y a pas de sujets d'intérêt public.

## 6. Rapport du maire

Le maire fait rapport de ses activités locales et régionales (MRC).

## 7. Rapports des comités

- 7.1 Administration
- 7.2 Sécurité publique
- 7.3 Travaux publics
- 7.4 Urbanisme et Environnement
- 7.5 Loisirs, sport et culture

## 8. Affaires nouvelles

### 8.1 Liste des comptes du mois

CONSIDÉRANT QUE le directeur général, en vertu du règlement 403-2008 sur la délégation des compétences et les règles de contrôle et de suivi budgétaire, doit préparer et déposer périodiquement au Conseil, lors d'une séance ordinaire, un rapport des dépenses qu'il a autorisé ;

PAR CONSÉQUENT,  
IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Alain Villemure,  
APPUYÉ PAR le conseiller Delmar Fisher,

ET RÉSOLU que le Conseil municipal accepte l'inclusion des dépenses autorisées à la liste des comptes du mois et approuve le paiement des factures correspondantes totalisant une somme de 170 975,31 \$.

QUE le rapport soit classé sous le numéro 11-2020 et considéré comme faisant partie intégrante de la présente résolution.

**ADOPTÉ UNANIMEMENT**

### 8.2 Modification à la liste des comptes du mois d'octobre 2020

ATTENDU QUE lors du dépôt de la liste des comptes du mois d'octobre, le total des sommes dû était erroné, modifiant ainsi le montant réel dû ;

PAR CONSÉQUENT,  
IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Marilyn Matheson,  
APPUYÉ PAR le conseiller Alain Villemure,

ET RÉSOLU que le Conseil municipal accepte la liste des comptes modifiée du mois d'octobre et approuve le paiement des factures correspondantes totalisant une somme de 110 857.96 \$.

**ADOPTÉ UNANIMEMENT**

2020-12-178

2020-12-179



2020-12-180  
No de résolution  
ou annotation

### 8.3 Calendrier des assemblées du Conseil pour l'année 2021

ATTENDU QUE le conseil doit établir, avant le début de chaque année, le calendrier de ses séances ordinaires en précisant la date et l'heure de chacune (Art. 148 CM);

ATTENDU QUE le calendrier à être adopté est conforme au règlement 422-2020;

PAR CONSÉQUENT,  
IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Jean Bergeron,  
APPUYÉ PAR la conseillère Sabrina Patry-McComb,

ET RÉSOLU D'adopter le calendrier des séances du Conseil pour l'année 2021 et d'en fixer l'heure à 19h30. Les réunions auront lieu les jours suivants:

Lundi 11 janvier;	Lundi 1 février;	Lundi 1 mars;
Mardi 6 avril;	Lundi 3 mai;	Lundi 7 juin;
Lundi 5 juillet;	Lundi 2 août;	Mardi 7 septembre;
Octobre : année électorale;	Lundi 15 novembre	Lundi 6 décembre.

#### ADOPTÉ UNANIMEMENT

### 8.4 Dépôt du rapport financier 2019

CONSIDÉRANT QUE selon les exigences de la Loi, un rapport financier doit être préparé annuellement et expédié au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire ;

PAR CONSÉQUENT,  
IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Marilyn Matheson,  
APPUYÉ PAR le conseiller Corey Strapps,

ET RÉSOLU que le Conseil Municipal accepte le rapport financier 2019 tel que préparé par la firme comptable Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l. et en autorise le dépôt au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.

#### ADOPTÉ UNANIMEMENT

### 8.5 Financement des dépenses relativement aux réparations à la suite des inondations du 1<sup>er</sup> novembre 2019 par l'Excédent de fonctionnements non affecté – Année financière 2019

ATTENDU qu'il y a eu des dépenses de 26 660,71 \$ relativement aux réparations à la suite des inondations du 1<sup>er</sup> novembre 2019 ;

PAR CONSÉQUENT,  
IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Delmar Fisher,  
APPUYÉ PAR le conseiller Alain Villemure,

ET RÉSOLU que le conseil de la municipalité de Bury accepte d'inscrire le financement des dépenses relativement aux inondations du 1<sup>er</sup> novembre 2019 au coût de 26 660,71 \$ par le surplus de fonctionnements non affecté

#### ADOPTÉ UNANIMEMENT

2020-12-181

2020-12-182



**2020-12-183**  
No de résolution  
ou annotation

### **8.6 Services juridiques pour l'année 2021**

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Alain Villemure,  
APPUYÉ PAR le conseiller Jean Bergeron,

ET RÉSOLU d'autoriser les représentants de la municipalité à recourir aux services du cabinet Cain Lamarre s.e.n.c.r.l. pour l'année 2021, selon les termes de l'offre de services présentée par le cabinet et d'autoriser, au besoin, toute une substitution de procureur dans les dossiers judiciairisés.

**ADOPTÉ UNANIMEMENT**

### **8.7 Autorisation de signature de la lettre d'entente numéro 5**

ATTENDU QUE le comité des relations de travail recommande la signature d'une lettre d'entente avec le syndicat ;

PAR CONSÉQUENT,  
IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Alain Villemure,  
APPUYÉ PAR la conseillère Marilyn Matheson,

ET RÉSOLU d'accepter le contenu de la lettre d'entente convenue avec le syndicat des travailleuses et travailleurs de la municipalité de Bury – CSN, dont l'entente numéro 5, portant sur la prestation canadienne de la relance économique ;

D'AUTORISER la directrice générale, madame Claudia Latulippe, à signer ladite entente.

**ADOPTÉ UNANIMEMENT**

### **8.8 Programmation finale de travaux dans le cadre du programme de la TECQ 2014-2018**

ATTENDU QUE la Municipalité a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2014 à 2018 ;

ATTENDU QUE la Municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.

EN CONSÉQUENCE,  
IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Marilyn Matheson,  
APPUYÉ PAR le conseiller Delmar Fisher,

ET RÉSOLU QUE la Municipalité s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle ;

QUE la Municipalité s'engage à être la seule responsable et à dégager le Canada et le Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte

**2020-12-184**

**2020-12-185**



No de résolution  
ou annotation

délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2014-2018 ;

QUE la Municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de la programmation de travaux jointe à la présente et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire ;

QUE la Municipalité s'engage à atteindre le seuil minimal d'immobilisations en infrastructures municipales fixé à 28 \$ par habitant par année, soit un total de 140 \$ par habitant pour l'ensemble des cinq années du programme (2014 à 2018 inclusivement) ;

QUE la Municipalité s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvés par la présente résolution.

QUE la Municipalité atteste par la présente résolution que la programmation de travaux ci-jointe comporte des coûts réalisés véridiques.

#### **ADOPTÉ UNANIMEMENT**

##### **8.9 Démission d'un pompier**

ATTENDU QUE M. Marc-André Turcotte a soumis verbalement, sa démission comme pompier volontaire le 21 novembre 2020 ;

EN CONSÉQUENCE,  
IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Corey Strapps,  
APPUYÉ PAR la conseillère Marilyn Matheson,

ET RÉSOLU d'accepter la démission de monsieur Marc-André Turcotte à titre de pompier volontaire à compter du 21 novembre 2020.

De remercier M. Turcotte pour ses années de service à la communauté dans le cadre de son travail comme pompier durant les années où il a occupé ce poste.

D'informer le Syndicat des pompiers volontaires de Bury de cette démission.

#### **ADOPTÉ UNANIMEMENT**

##### **8.10 Annulation de l'embauche d'un pompier**

ATTENDU QUE M. Karol Vachon fut embauché par résolution du conseil le 2 novembre 2020 ;

ATTENDU QUE la vérification de la documentation reçue s'avère non conforme à la convention collective des pompiers, en vigueur ;

EN CONSÉQUENCE,  
IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Marilyn Matheson,  
APPUYÉ PAR la conseillère Sabrina Patry-McComb,

2020-12-186

2020-12-187



No de résolution  
ou annotation

ET RÉSOLU que le conseil municipal procède à l'annulation de l'embauche de M. Karol Vachon, dû à la non-conformité des exigences stipulée dans la convention collective des pompiers en vigueur.

D'informer le Syndicat des pompiers volontaires de Bury de cette annulation.

### ADOPTÉ UNANIMEMENT

#### **8.11 Mandat à l'union des municipalités du Québec – achat de chlorure utilisé comme abat-poussière pour l'année 2021**

2020-12-188

ATTENDU QUE la Municipalité a reçu une proposition de l'Union des municipalités du Québec (UMQ) de préparer, en son nom et au nom de plusieurs autres municipalités intéressées, un document d'appel d'offres pour un achat regroupé de produits utilisés comme abat-poussière pour l'année 2021,

ATTENDU QUE les articles 29.9.1 de la Loi sur les cités et villes et 14.7.1 du Code municipal : - permettent à une organisation municipale de conclure avec l'UMQ une entente ayant pour but l'achat de matériel ; - précisent que les règles d'adjudication des contrats par une municipalité s'appliquent aux contrats accordés en vertu du présent article et que l'UMQ s'engage à respecter ces règles ; - précisent que le présent processus contractuel est assujéti au Règlement sur la gestion contractuelle pour les ententes de regroupement de l'UMQ, adopté par le conseil d'administration de l'UMQ ;

ATTENDU QUE la proposition de l'UMQ est renouvelée annuellement sur une base volontaire

ATTENDU QUE la Municipalité désire participer à cet achat regroupé pour se procurer le chlorure de calcium solide en flocons dans les quantités nécessaires pour ses activités,

#### PAR CONSÉQUENT

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Jean Bergeron,  
APPUYÉ PAR le conseiller Delmar Fisher,

ET RÉSOLU QUE la Municipalité confie, à l'UMQ, le mandat de procéder, sur une base annuelle, en son nom et celui des autres municipalités intéressées, au processus d'appel d'offres visant à adjudger un contrat d'achat regroupé de différents produits utilisés comme abat-poussière (chlorure de calcium solide en flocons) nécessaire aux activités de la Municipalité pour l'année 2021

QUE pour permettre à l'UMQ de préparer son document d'appel d'offres, la Municipalité s'engage à fournir à l'UMQ les types et quantités de produits dont elle aura besoin en remplissant la ou les fiches techniques d'inscription requises que lui transmettra l'UMQ et en retournant ces documents à la date fixée,

QUE la Municipalité confie, à l'UMQ, la responsabilité de l'analyse des soumissions déposées. De ce fait, la Municipalité accepte que le produit à commander et à livrer sera déterminé suite à l'analyse comparative des produits définie au document d'appel d'offres ;

QUE si l'UMQ adjudge un contrat, la Municipalité s'engage à respecter les termes de ce contrat comme si elle avait contracté directement avec le fournisseur à qui le contrat est adjudgé



No de résolution  
ou annotation

QUE la Municipalité reconnaisse que l'UMQ recevra, directement de l'adjudicataire, à titre de frais de gestion, un pourcentage du montant facturé avant taxes à chacun des participants, ledit taux est fixé annuellement et précisé dans le document d'appel d'offres ;

QU'UN exemplaire de la présente résolution soit transmis à l'Union des municipalités du Québec.

### **ADOPTÉ UNANIMEMENT**

#### **8.12 Vérification de la précision - débitmètres et compteur d'eau**

2020-12-189

ATTENDU QUE la municipalité a reçu une offre de services professionnels de la firme SIMO Management Inc pour effectuer la vérification de la précision de deux (2) débitmètres et un (1) compteur d'eau des installations d'eau potable ;

EN CONSÉQUENCE,  
IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Marilyn Matheson,  
APPUYÉ PAR le conseiller Jean Bergeron,

ET RÉSOLU de mandater la firme SIMO Management Inc, pour effectuer la vérification de la précision de deux (2) débitmètres et un (1) compteur d'eau des installations d'eau potable, au montant de 2 000, 00, taxes en sus.

### **ADOPTÉ UNANIMEMENT**

#### **8.13 Contribution financière à JEVI Estrie**

2020-12-190

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Marilyn Matheson,  
APPUYÉ PAR la conseillère Sabrina Patry-McComb,

Et RÉSOLU Que la Municipalité de Bury autorise le versement de 50 \$ au Centre de prévention du suicide - Jevi Estrie.

### **ADOPTÉ UNANIMEMENT**

#### **8.14 Municipalité alliée contre la violence conjugale**

2020-12-191

ATTENDU que la Charte des droits et libertés de la personne reconnaît que tout être humain a droit à la vie ainsi qu'à la sûreté, à l'intégrité et à la liberté de sa personne (article 1) ;

ATTENDU que c'est dans la sphère privée que ce droit est le plus menacé pour les femmes et, qu'en 2014, les services de police du Québec ont enregistré 18 746 cas d'infractions contre la personne en contexte conjugal ;

ATTENDU que le Québec s'est doté depuis 1995 d'une politique d'intervention en matière de violence conjugale ;

ATTENDU qu'il existe un large consensus en faveur de l'égalité entre les hommes et les femmes ;

ATTENDU que malgré les efforts faits, la violence conjugale existe toujours et constitue un frein à l'atteinte de cette égalité ;





No de résolution  
ou annotation

ATTENDU que lors des 12 jours d'action pour l'élimination de la violence faite aux femmes du 25 novembre au 6 décembre, des actions ont lieu à travers le Québec ;

ATTENDU que comme gouvernement de proximité, il y a lieu d'appuyer les efforts du Regroupement des maisons pour femmes victimes de violence conjugale et de ses maisons membres pour sensibiliser les citoyennes et les citoyens contre la violence conjugale ;

PAR CONSÉQUENT,  
IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Sabrina Patry-McComb,  
APPUYÉ PAR le conseiller Alain Villemure,

ET RÉSOLU de proclamer la municipalité de Bury alliée contre la violence conjugale.

### ADOPTÉ UNANIMEMENT

#### 8.15 Contribution annuelle au Journal Le Haut-Saint-François

ATTENDU QUE comme chaque année, le Journal Le Haut-Saint-François sollicite la participation financière à son essor et à son développement ;

ATTENDU QUE la contribution est établie à 1,20 \$ par personne ;

PAR CONSÉQUENT,  
IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Marilyn Matheson,  
APPUYÉ PAR le conseiller Jean Bergeron,

ET RÉSOLU que la municipalité de Bury accepte de contribuer un montant de 1,20 \$ par personne au Journal régional du HSF pour l'exercice 2021, conditionnel à l'adoption du budget 2021.

### ADOPTÉ UNANIMEMENT

## 9. Législation

### 9.1 Avis de motion et présentation du règlement numéro 437-2020 - « Règlement concernant les limites de vitesse »

La conseillère Marilyn Matheson, donne avis de motion et présente le projet de règlement numéro 437-2020 - « Règlement concernant les limites de vitesse » sera déposé avec dispense de lecture pour adoption à une séance future.

## 10. Levée de l'assemblée

La conseillère Marilyn Matheson propose la levée de l'assemblée, il est 20 h 26.

La prochaine séance régulière à huis clos du Conseil se tiendra le lundi, 11 janvier 2021, à 19 h 30, à la Salle Victoria, sis au 569, rue Main à Bury.

2020-12-192

2020-12-193



No de résolution  
ou annotation

**Certificat de crédits suffisants :**

Je soussignée Claudia Latulippe, directrice générale et secrétaire-trésorière, certifie par la présente que des crédits suffisants sont disponibles pour les sommes à payer dans les résolutions : 2020-12-178, 2020-12-179, 2020-12-189, 2020-12-190, 2020-12-192.

Signé ce 8 décembre 2020

Claudia Latulippe  
Directrice générale et secrétaire-trésorière

Walter Dougherty  
Maire